

La prise en charge des personnes sans abri ou mal logées

LES CHIFFRES

- **1,1 Md€** : c'est le budget de l'Etat pour lutter contre l'exclusion et insérer les personnes vulnérables.
- **67 000** : c'est le nombre de places d'hébergement financées par l'Etat.
- **140 000** : c'est le nombre de logements sociaux qui seront financés en 2010, dont 27 500 logements très sociaux.

L'ESSENTIEL

- Mardi 10 novembre, Benoist APPARU a présenté la stratégie nationale du Gouvernement pour la prise en charge des personnes sans abri ou mal logées.
- Cette stratégie, qui représente une nouvelle étape dans la mise en œuvre du chantier national prioritaire pour 2008-2012 lancé par le Premier ministre, a pour but de **refonder le dispositif d'hébergement et d'accès au logement des personnes sans abri ou mal logées**.
- Elaborée en partenariat avec les associations de lutte contre l'exclusion et les acteurs du logement social, elle est fondée sur **20 mesures partagées qui s'articulent autour de 2 grands principes** :
 - Mettre en place un véritable service public de l'hébergement et de l'accès au logement ;
 - Faire de l'accès au logement une priorité.
- Cette stratégie globale, engagée dès aujourd'hui, **participe pleinement à l'objectif fixé par le Président de la République en 2007 de réduire la pauvreté d'un tiers en 5 ans**.

UNE NOUVELLE STRATÉGIE ?

- **Depuis deux ans, le Gouvernement a engagé des mesures importantes** pour améliorer le dispositif de prise en charge des personnes mal logées ou sans abri : 4300 nouvelles places d'hébergement ; programme d'humanisation des centres d'hébergement doté de 60 M€ ; programme d'intermédiation locative ; mise en œuvre du droit au logement opposable.
- Pour autant, avec plus de 2130 structures, le système actuel est trop éclaté, les acteurs trop dispersés et les résultats insuffisants. C'est pourquoi **le Gouvernement a décidé d'engager une véritable refondation du dispositif d'hébergement et d'accès au logement avec 4 objectifs clairs** :
 - Réduire significativement le nombre de personnes à la rue ;
 - Replacer les personnes au cœur du dispositif en prenant mieux en compte leurs besoins et en leur apportant la solution la plus adaptée ;
 - Renforcer le pilotage du dispositif en rénovant les rapports entre l'Etat et les opérateurs ;
 - Optimiser et rationaliser les moyens.

QUELLES MESURES POUR AMÉLIORER L'ACCUEIL ET L'ORIENTATION DES SANS ABRI ET DES MAL LOGÉS ?

- Aujourd'hui, le dispositif de veille sociale destiné à proposer une réponse à toute personne en situation d'urgence fonctionne mal : une partie du public visé ne s'adresse pas aux plateformes mises en place ou n'y trouve pas de réponse adaptée.
- C'est pourquoi il était indispensable de repenser ce dispositif pour améliorer l'accueil et l'orientation des personnes mal logées ou sans abri. L'objectif : **permettre à chaque personne de trouver une réponse adaptée à ses besoins** en assurant le premier accueil, une évaluation de sa situation, une mise à l'abri puis une orientation vers l'hébergement ou l'accès au logement.
- Pour atteindre cet objectif, **un service intégré de l'accueil et de l'orientation sera mis en place dans chaque département et pleinement opérationnel au 1^{er} avril 2010**. Concrètement, ce service comprendra :
 - **Un niveau dit de « premier accueil et urgence »** : toute personne dans le besoin aura accès à ce service et pourra bénéficier d'un accueil, d'une évaluation et, si nécessaire, d'une mise à l'abri immédiate. Pour un maximum d'efficacité, ce service sera assuré par un opérateur unique qui coordonnera à la fois les services d'accueil, les équipes mobiles et les hébergements d'urgence.
 - **Un maillage territorial par des équipes mobiles qui iront au devant des personnes les plus exclues** : elles pourront s'appuyer sur des équipes médicales spécialisées financées par le Ministère de la Santé.
 - **Un référent personnel désigné pour suivre chaque personne tout au long de son parcours**. Et lorsque la personne bénéficie du RSA, ce sera alors le référent insertion.
 - Un outil sera rapidement mis en place pour recenser l'offre et la demande d'hébergement ou de logement.

- Pour conforter ce dispositif intégré d'accueil et d'orientation, **2000 jeunes volontaires en service civique seront placés auprès des associations de solidarité** et prioritairement affectés aux missions de « premier accueil et d'urgence ». De plus, Benoist APPARU signera dans les prochaines semaines une **convention avec le Médiateur de la République** pour faciliter l'accès effectif aux droits fondamentaux des personnes exclues.

NE FAUT-IL PAS ADAPTER LE DISPOSITIF EN FONCTION DES BESOINS ?

- Absolument ! Et pour que le dispositif soit cohérent avec les besoins, il faut commencer par **établir une véritable planification territoriale de l'offre**. Un premier schéma de l'offre d'accueil et d'hébergement sera réalisé d'ici fin janvier 2010.
- Pour que cette planification soit utile et permette de rééquilibrer l'offre, il est indispensable que **le niveau régional soit pleinement impliqué** dans cette démarche.

LE « LOGEMENT D'ABORD », ÇA VEUT DIRE QUOI ?

- La stratégie nationale repose sur la **création d'un véritable parcours vers l'accès au logement**. Les personnes en capacité d'accéder au logement autonome doivent être immédiatement orientées vers cette solution. Pour les autres, le logement accompagné ou non devra, chaque fois que c'est possible, être la norme.
- Pour donner la priorité au logement, plusieurs mesures fortes vont être prises :
 - **Offrir un accompagnement social adapté à toute personne en ayant besoin pour accéder au logement** : cela implique nécessairement de fixer un cadre national de l'accompagnement, de clarifier les rôles respectifs de l'Etat et des départements et de renforcer l'implication de l'Etat.
 - **Développer une offre de logements accessibles aux ménages modestes** : dès 2010, les aides à la pierre seront recentrées sur les territoires où la demande de logement est la plus forte et plus de 27 500 logements très sociaux seront financés.
 - **Garantir l'accès prioritaire au logement social des personnes sans abri ou mal logées** : grâce à la mobilisation du 1% logement et du contingent préfectoral et à la simplification des procédures pour les demandeurs de logement social.
 - **Mieux prévenir les expulsions** : grâce à des dispositifs d'intermédiation locative et à la sécurisation des propriétaires contre les risques d'impayés (Garantie des risques locatifs).

CONCRÈTEMENT, COMMENT MIEUX PRÉVENIR LA MISE À LA RUE ?

- Mieux prévenir la mise à la rue, cela passe avant tout par **la mise en place d'un accompagnement social global pour les personnes les plus vulnérables**. Pour atteindre cet objectif, plusieurs leviers sont mobilisés :
 - **Coordonner les actions de prévention des expulsions locatives** grâce à la mise en place de commissions spécialisées d'ici le 1^{er} mars 2010. Un objectif de diminution du nombre de saisines des tribunaux sera assigné à chaque préfet.
 - **Lutter contre l'habitat indigne** en intervenant davantage auprès des propriétaires et en prévoyant des sanctions financières vis-à-vis des marchands de sommeil.
 - **Rechercher des solutions pour les personnes qui sortent d'un dispositif qui assurait jusqu'alors leur prise en charge par l'Etat** comme celles qui sortent de prison ou qui ne bénéficient plus de l'aide sociale à l'enfance. Pour les premières, les services pénitentiaires d'insertion et de probation se coordonneront avec les acteurs du logement pour faciliter l'insertion par le logement des détenus. Et pour les secondes, chaque préfet établira avec le département un protocole sur la prise en charge des jeunes majeurs.
- Mieux prévenir la mise à la rue, cela implique aussi de **mieux connaître les phénomènes d'exclusion et de pauvreté**. C'est pourquoi, les modalités de fonctionnement de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale seront précisées d'ici le 1^{er} février 2010.

QUEL SUIVI DE CES MESURES ?

- Un premier point d'étape sera fait avec les associations au mois de décembre.
- Puis **un comité interministériel de lutte contre l'exclusion, présidé par le Premier ministre, se tiendra au printemps 2010** pour dresser, à mi-parcours du chantier national prioritaire 2008-2012, un premier bilan de cette réforme.

Luc CHATEL

Retrouvez l'ensemble des Clés actu sur le site : www.porte-parole.gouv.fr